

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1527

11 juillet 2011

### SOMMAIRE

Altice VII S.à r.l. ....	73286	Madison Investments S.à r.l. ....	73285
Belos-Com Fonds - MA ....	73268	Maraton International S.A. ....	73251
Belos-Com Fonds - MA ....	73268	Materials Technics S.A. ....	73293
Blacky S.A. ....	73290	McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	73289
Boaz S.A. ....	73253	McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	73289
Catalyst Alpha 2 S.à r.l. ....	73295	McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	73290
CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF ...	73268	McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l. ....	73289
CCP II Holdings Luxco ....	73269	MHFP 2 S.à r.l. ....	73293
Etablissement HORMANS SARL ....	73290	MHFP 3 S.à r.l. ....	73293
Europa Verde Holding S.A. ....	73252	MH Germany Property VI S.à r.l. ....	73290
Europa Verde Holding S.A. ....	73254	Monmirin S.A. ....	73294
F.C.E. CAD S.A. ....	73250	Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	73294
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A. ....	73255	Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	73294
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l. ....	73267	MSH S.A. ....	73280
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l. ....	73255	Natixis Trust ....	73294
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l. ....	73295	NevaFunds ....	73296
Invesco Funds ....	73253	Orbis Sicav ....	73296
JPMorgan Private Bank Funds I ....	73250	Sarasin Multi Label Sicav ....	73252
Lion-Intergestion ....	73284	Staedel Hanseatic Sicav ....	73251
Lir International Limited ....	73263	Transferon License & Finance S.A.H. ....	73296
LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. ....	73284	Transnational Financial Investments S.A. ....	73250
Lubwater S.A. ....	73285	Tsemah S.à r.l. ....	73285
Luximmobilière S.A. ....	73285	Winco Technologies S.A. ....	73293
Lux-Protect Fund ....	73254		
Madison Investments S.à r.l. ....	73289		

**F.C.E. CAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 41.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 29 juillet 2011 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat de l'exercice 2010 - distribution d'un dividende
4. Décharges à donner aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2010.
5. Divers

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011081039/17.

**Transnational Financial Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 34.227.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le lundi 1<sup>er</sup> août 2011 à 10.00 heures au siège social de la Société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice social du 1/1/2010 au 31/12/2010,
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice social du 1/1/2010 au 31/12/2010,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux comptes pour la période du 1/1/2010 au 31/12/2010,
5. Réélection de Monsieur Gérard DECKER au poste de Commissaire aux comptes de la Société pour une durée de 1 an,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011094910/6053/19.

**JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Private Bank Funds I (the "Company") will be held on Friday, 29 July 2011 at 12.00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2011.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2011.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2011.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended March 31, 2011.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Jacques Elvinger, Mr Benoit Dumont, Mr Alain Feis, and Mr Jean Fuchs to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2012.

7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2012.
8. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended March 31, 2011.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 27 July 2011 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2011094917/755/32.

---

**Staedel Hanseatic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.962.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSEERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am 29. Juli 2011 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Beschluss der Auflösung der SICAV
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Bernd Schlichter und Frau Alexandra Beining, zum Liquidator
3. Sonstiges

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien vertreten ist. Ein Beschluss wird ordnungsgemäß gefasst, sofern eine Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre für den Beschluss stimmt. Für den Fall, dass anlässlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung das oben genannte Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Gesellschafterversammlung an der gleichen Adresse einberufen, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Im Einklang mit Artikel 12 (f) der Satzung der SICAV wird die Ausgabe und die Rücknahme von Aktien ab dem 11. Juli 2011, d.h. am Tag der Veröffentlichung der ersten Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung eingestellt. Die Berechnung des Nettoinventarwertes wird gemäß der Satzung der SICAV mit Datum vom 29. Juli 2011 eingestellt und für den Fall, dass in der ersten außerordentlichen Gesellschafterversammlung kein Quorum erreicht wird, am Tag der zweiten außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 29. Juli 2011 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Staedel Hanseatic Sicav

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2011094918/2501/32.

---

**Maraton International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.318.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, extraordinairement le 20 juillet 2011 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011090072/833/19.

---

**Europa Verde Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.700.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *19 juillet 2011* à 10h au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire
2. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire
3. Clôture de la liquidation
4. Détermination du lieu où les livres et les documents de la société seront conservés pour une durée de 5 ans
5. Divers

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2011090083/296/16.

---

**Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Die Aktionäre der SARASIN MULTI LABEL SICAV werden, da die einberufene ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft am 8. Juli 2011 nicht beschlussfähig war, zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft am *12. August 2011* um 11.00 Uhr eingeladen, die am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., in 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette stattfinden wird.

Die ausserordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnungspunkte:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 3, Artikel 16 Absatz 1 und Absatz 3 (a), (e), (f) und Absatz 9, Artikel 20 sowie Artikel 30 betreffend Aufdatierung der Statuten an das Gesetz über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren vom 17. Dezember 2010 sowie Artikel 16 Absatz 3 (c) betreffend Aufdatierung der Referenz auf die EU Richtlinie betreffend Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren.
2. Änderung von Artikel 10 Absatz 1 um die jährliche Hauptversammlung der Gesellschafter vom letzten Freitag des Monats Juni auf den letzten Freitag des Monats Juli zu verlegen.
3. Änderung von Artikel 14 Absatz 3, 4 und 6 um die Organisation des Verwaltungsrates zu modernisieren.
4. Änderung von Artikel 16 Absatz 2 betreffend Möglichkeit zur Auflegung von Feeder Teilvermögen sowie Umwandlung von bestehenden Teilvermögen in Feeder Teilvermögen.
5. Änderung von Artikel 16 Absatz 3 (c) um die Anlage eines Teilvermögens der Gesellschaft in Anteile eines oder mehrerer anderer Teilvermögen der Gesellschaft, gemäß den Bedingungen des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010, zu ermöglichen.
6. Änderung von Artikel 16 Absatz 4 zur Streichung der Worte "sowie in Zielfonds" im Zusammenhang mit der bis anhin bestehenden Investitionslimite von 10% in Zielfonds.
7. Änderung von Artikel 21 Absatz 2, zweiter und dritter Gedankenstrich um für gewisse, im Prospekt beschriebene Teilvermögen, Mindestrücknahmebeträge und Mindestbestände vorzusehen.
8. Änderung von Artikel 21 Absatz 8 und 9, Streichung von Absatz 10 und 11 sowie neue Absätze 10 und 11 zur Anpassung der Bestimmungen über Verschmelzungen von Teilvermögen oder der Gesellschaft sowie zur Ermöglichung der grenzüberschreitenden Verschmelzung mit ausländischen OGAW.
9. Änderung von Artikel 22 Absatz 2 durch Hinzufügen von Punkten (f) und (g) betreffend Aussetzung der Nettoinventarwertberechnung, der Ausgabe, Rücknahme oder Umwandlung von Anteilen im Falle einer Verschmelzung

oder eines Feeder Teilvermögens wenn die Nettoinventarwertberechnung, Ausgabe, Rücknahme oder Umwandlung der Anteile des Master ausgesetzt ist.

10. Inkrafttreten der Änderungen zum 12. August 2011.

Ein Anwesenheitsquorum ist im Rahmen dieser zweiten außerordentlichen Generalversammlung nicht vorgesehen. Die Tagesordnung wird durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Aktien, deren Eigentümer anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Luxemburg, im Juli 2011.

SARASIN MULTI LABEL SICAV

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011094919/755/43.

---

**Boaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juillet 2011 à 11.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2010;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2010;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010;
4. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011089254/536/18.

---

**Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.457.

---

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

Of shareholders of Invesco Funds will be held at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg on *July 20<sup>th</sup>, 2011* at 11:30 AM with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the Report of the Board of Directors;
2. Presentation of the Report of the Auditors for the period ended February 28<sup>th</sup>, 2011;
3. Approval of the financial statements / statement of assets and liabilities and the statements of operations for the period ended February 28<sup>th</sup>, 2011;
4. To approve the allocation of the net results;
5. To Discharge of the Board of Directors and of the Auditors with respect to the performance of their duties for the period ended February 28<sup>th</sup>, 2011;
6. To appoint Mr. Cormac O'Sullivan and re-appoint Ms. Leslie Schmidt, Mr. John Rowland, Mr. Oliver Carroll, Mr. Carsten Majer and Mr. Jan Hochtritt to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of shareholders which will deliberate on the financial statements for the period ending February 29<sup>th</sup>, 2012;
7. To re-appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the financial statements for the period ending February 29<sup>th</sup>, 2012;
8. Any other business that may be brought forward to the meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The bearer shareholders wishing to attend this meeting are required to block their shares at the depositary 10 days prior to the general meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

For organisational reasons, those shareholders who intend to attend the meeting in person are requested to register with Invesco Funds, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to the attention of Yann Foll - Fax (+352) 24 524 204 by July 11<sup>th</sup>, 2011 at the latest.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011090070/755/33.

---

**Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 21 juillet 2011 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011090071/755/29.

---

**Europa Verde Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.700.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 juillet 2011 à 9h au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du liquidateur pour les exercices 2008, 2009, 2010 et les comptes de liquidation
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes des exercices 2008, 2009, 2010 et des comptes de liquidation
3. Affectation des résultats des exercices 2008, 2009, 2010 et des comptes de liquidation
4. Ratification des décisions prises lors des deux assemblées générales approuvant les comptes des exercices 2000-2005 et 2006-2007
5. Nomination d'un commissaire
6. Divers

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2011090084/296/19.

---

**Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.904.

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A." (numéro d'identité 1998 2235 041), avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.904, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 195 du 23 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés à deux reprises suivant actes reçus par le notaire instrumentant: en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 334 du 11 mai 1999 et en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 779 du 25 octobre 2000, puis suivant un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 1093 du 17 juillet 2002 et enfin suivant trois actes reçus par le notaire instrumentant: en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 750 du 16 mai 2002, en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1271 du 1<sup>er</sup> décembre 2003 et en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 580 du 5 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François PROST, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice DELCOURT, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc MEYERS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transformation de la société anonyme "FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A." en une société à responsabilité limitée à dénommer "Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l."
- 2) Echange des actions anciennes contre des parts sociales nouvelles, à raison d'une (1) part sociale nouvelle pour une (1) action ancienne.
- 3) Démissions des administrateurs, de l'administrateur-délégué et confirmation du mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction.
- 4) Nomination des gérants et détermination de leurs pouvoirs et de la durée de leur mandat.
- 5) Refonte des statuts et traduction des statuts en anglais.

II.- La procuration de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La procuration de l'actionnaire unique représenté y restera annexée de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme "FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A." en une société à responsabilité limitée à dénommer "Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l."

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

Il est justifié au notaire instrumentant de la valeur de la société "FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.", préqualifiée, par une situation comptable intermédiaire établie en date du 30 avril 2011 certifiée «véritable, juste et conforme à la situation actuelle de la société» et signée par deux administrateurs de la société ainsi que par le Directeur Financier, Monsieur Fabrice DELCOURT, laquelle situation comptable intermédiaire, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.



### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les actions anciennes contre des parts sociales nouvelles, à raison d'une (1) part sociale nouvelle pour une (1) action ancienne.

L'intégralité des six mille neuf cents (6.900) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale sont détenues par la société Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l. ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B. 53.433.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Georges DEITZ comme administrateur, de Monsieur Yves FRANCIS comme administrateur, respectivement administrateur-délégué, de Monsieur Marc MEYERS comme administrateur et de leur donner décharge de leurs fonctions.

L'assemblée décide de confirmer le mandat de la société anonyme «PKF Abax Audit» comme commissaire aux comptes de la société.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par leur signature individuelle:

- Monsieur Georges DEITZ, employé privé, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
- Monsieur Yves FRANCIS employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 31 août 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
- Monsieur Marc MEYERS, employé privé, né à Luxembourg, le 8 novembre 1974, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

### *Cinquième résolution*

Suite aux prédites transformation et résolutions, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante ainsi que de procéder à leur traduction en anglais:

## **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'exécution de tous mandats d'expertises comptables, économiques et financières, de révision et de fiscalité ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable, de réviseur d'entreprises, d'expert fiscal ou à celle de conseil économique ainsi que des activités de domiciliation.

La Société pourra également prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Chapitre II. Capital. Parts Sociales.**

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-) représenté par six mille neuf cents (6.900) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur au pair seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.



**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital social de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi dans l'hypothèse d'une modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit l'adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux.

Si la Société a un associé unique, celui-ci peut librement transférer ses parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société compte plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conforme à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun d'entre eux.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance aura le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient ou non associés.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunération (éventuelle) du/des gérant(s)/mandataire(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à la majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt, tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérant(s) concerné(s) pour la détermination du quorum.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, initié à partir du Luxembourg et permettant aux gérants participant de communiquer et de délibérer ensemble.

Dans ce cas, le ou les gérant(s) concerné(s) sera/seront censé(s) avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision adoptée par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les gérants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements qu'il a régulièrement adoptés au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire ainsi que ses héritiers, exécutant et gestionnaires, de tous dommages ou compensations devant être payés par ce dernier ainsi que des dépenses ou des coûts qu'il a raisonnablement engagés à la suite de ou au sujet de toute action, tout procès ou toute procédure de laquelle/duquel il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est un associé/actionnaire ou un créancier et vis-à-vis de laquelle il ne peut prétendre à aucune indemnisation, excepté si ces dépenses concernent des affaires au sujet desquelles il sera finalement déclaré responsable de négligence grave, fraude ou dol à l'issue de cette action, ce procès ou cette procédure. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera uniquement octroyée pour les points couverts par l'accord pour lesquels la Société est assurée par son conseil que la personne à indemniser n'a commis aucun manquement à ses obligations. Le droit à indemnisation visé ci-dessus n'exclut en rien d'autres droits auxquels le gérant ou le mandataire concerné pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir sur des questions au sujet de ce contrat ou de cette affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs avait un intérêt personnel dans une opération, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il devra en aviser le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation du conseil de gérance conformément à la Loi, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel doit obligatoirement être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au gérant ou au conseil de gérance par la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, l'assemblée générale a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes irréguliers ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Chapitre V. Année Sociale, Distribution des bénéfices.**

**Art. 19. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 31 mai de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** Le solde positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, frais, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par les lois applicables, décider qu'après déduction de la réserve légale et le cas échéant, des dividendes intérimaires, le bénéfice sera soit reporté, soit transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice, y compris des bénéfices reportés ou affectés à une réserve spéciale;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés et que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours seront attribués à la réserve légale.

#### **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associé(s) qui détermineront ses/leurs pouvoirs et rémunération.

#### **Chapitre VII. Loi Applicable.**

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède: Chapter I. Form. Name, Registered Office, Object Duration.**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the company is the provision of services relating to accounting, tax, business and financial matters, together with audit and commercial, administrative and technical organisational consulting services. It may conduct all and any transactions in real estate or movable property as may bear relation, whether directly or indirectly, to the professions of audit, accountancy, tax, business or financial advice and organisational consulting, together with the provision of registered office services. The company may also make investments in any companies engagement in similar or complementary activities.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Fiduciaire Générale de Luxembourg S.a r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at thirty-one thousand euros (€ 31.000.-) represented by six thousand and nine hundred (6.900) shares without any nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact appointed amongst them.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who needs to be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 1<sup>st</sup> June and ends on 31<sup>st</sup> May of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the statutory reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and five percent (5%) of the net profit of the current year shall be allocated to the legal reserve.



## Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence ce jour et finit le 31 mai 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROST, DELCOURT, MEYERS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 juin 2011. Relation: CAP/2011/2192. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011087943/462.

(110098924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

## **Lir International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.875.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Lir International Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 160.875 (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 22, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

There appeared:

BS&B Holdings Limited, a private company limited by shares, having its registered office at Four Michael Street, Limerick, Ireland, and registered in Ireland with number 403473,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

BS&B Holdings Limited, through its proxy holder, requests the notary to enact that:

- the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which BS&B Holdings Limited has been duly informed; and

- the agenda of the meeting is the following:



### Agenda

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
2. Conversion of the share capital of the Company from Euro to United States Dollar;
3. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares subject to the payment of a global share premium;
4. Subscription and payment of (i) the new shares and (ii) the global share premium by way of a contribution in kind by BS&B Holdings Limited;
5. Creation of a USD nominal value for the shares of the Company;
6. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by BS&B Holdings Limited, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to suppress temporarily the mention of the nominal value of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the current share capital of the Company set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

#### *Second resolution*

It is resolved to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.4087.

Consequently, the share capital of the Company amounts to USD 17,608.75 (seventeen thousand six hundred and eight US Dollars and seventy-five cents) consisting of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares without mention of nominal value.

#### *Third resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,391.25 (seven thousand three hundred and ninety-one US Dollars and twenty-five cents) so as to raise it from its current amount of USD 17,608.75 (seventeen thousand six hundred and eight US Dollars and seventy-seven cents) to USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollars) by way of the issuance of 12,500 (twelve thousand five hundred) new shares without mention of nominal value, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 20,646,057.75 (twenty million six hundred and forty-six thousand fifty-seven US Dollars and seventy-five cents), to be fully allocated to a freely distributable share premium account.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to accept that the 12,500 (twelve thousand five hundred) new shares of the Company be subscribed by BS&B Holdings Limited, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 20,646,057.75 (twenty million six hundred and forty-six thousand fifty-seven US Dollars and seventy-five cents) by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of USD 20,653,449 (twenty million six hundred and fifty-three thousand four hundred and forty-nine US Dollars) (the "Receivable") it holds against Development Funding International Corp., a Delaware corporation.

#### *Subscription - Payment*

BS&B Holdings Limited through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 7,391.25 (seven thousand three hundred and ninety-one US Dollars and twenty-five cents) by subscribing to the 12,500 (twelve thousand five hundred) new shares of the Company, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 20,646,057.75 (twenty million six hundred and forty-six thousand fifty-seven US Dollars and seventy-five cents), the whole being fully paid-up by contributing the Receivable.

#### *Evaluation*

The value of the Receivable is set at USD 20,653,449 (twenty million six hundred and fifty-three thousand four hundred and forty-nine US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

BS&B Holdings Limited, contributor represented as stated here above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and payable;
- (ii) BS&B Holdings Limited is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable, with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution of the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervened:

Patricia D. Kenneally, Hille-Paul Schut and Antonio Joao Gil Pires, acting as managers of the Company, each of them represented here by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fifth resolution*

It is resolved to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at USD 1 (one US Dollar) per share, without any amendment to the share capital of the Company.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, BS&B Holdings Limited resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollars) divided into 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euros (6,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sixième jour de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Lir International Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.875 (la «Société»).

constituée suivant acte notarié par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

A comparu:

BS&B Holdings Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social au Four Michael Street, Limerick, Irlande et enregistrée sous le numéro 403473,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

BS&B Holdings Limited, représentée par son mandataire, prie le notaire d'acter que:

- les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont BS&B Holdings Limited a été préalablement informée; et
- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Conversion du capital social de la Société de Euro à US Dollar;
3. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales moyennant le paiement d'une prime d'émission globale;
4. Souscription et paiement (i) des nouvelles parts sociales et (ii) de la prime d'émission globale au moyen d'un apport en nature par BS&B Holdings Limited;
5. Création de la valeur nominale en US Dollar des parts sociales de la Société;
6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter de tels actes; et
7. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par BS&B Holdings Limited, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro).

*Deuxième résolution*

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en US Dollar (USD) avec effet immédiat. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1,4087 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 17.608,75 USD (dix-sept mille six cent huit US Dollars et soixante-quinze cents) consistant en 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans mention de valeur nominale.

*Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.391,25 USD (sept mille trois cent quatre-vingt-onze US Dollars et vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de 17.608,75 USD (dix-sept mille six cent huit US Dollars et soixante-quinze cents) à 25.000 USD (vingt-cinq mille US Dollars) par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales sans mention de valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 20.646.057,75 USD (vingt millions six cent quarante-six mille cinquante-sept US Dollars et soixante-quinze cents), devant être entièrement allouée à un poste librement distribuable du bilan.

*Quatrième résolution*

Il est décidé d'accepter que les 12.500 (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société soient souscrites par BS&B Holdings Limited, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 20.646.057,75 USD (vingt millions six cent quarante-six mille cinquante-sept US Dollars et soixante-quinze cents), au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 20.653.449 USD (vingt millions six cent cinquante-trois mille quatre cent quarante-neuf US Dollars) que BS&B Holdings Limited détient contre Development Funding International Corp., une société existante valablement en vertu des lois de l'état du Delaware, USA, (la "Créance").

*Souscription - Paiement*

BS&B Holdings Limited, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 7.391,25 USD (sept mille trois cent quatre-vingt-onze US Dollars et vingt-cinq cents) en souscrivant aux nouvelles parts sociales de la Société moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 20.646.057,75 USD (vingt millions six cent quarante-six mille cinquante-sept US Dollars et soixante-quinze cents), la totalité devant être entièrement libérée par l'apport de la Créance.

*Evaluation*

La valeur de la Créance a été fixée à 20.653.449 USD (vingt millions six cent cinquante-trois mille quatre cent quarante-neuf US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

*Mise en oeuvre effective de l'apport*

BS&B Holdings Limited, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

*Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

M. Patricia D. Kenneally, Hille-Paul Schut et Antonio Joao Gil Pires, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

*Cinquième résolution*

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société, qui est établie à 1 USD (un US Dollar) par part sociale, sans aucune modification du capital social de la Société.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, BS&B Holdings Limited a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille US Dollars), divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évaluée à environ six mille cinq cents Euros (6.500,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27621. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011088428/227.

(110099128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011087940/11.

(110099023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Belos-Com Fonds - MA, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen BELOS-COM FONDS; der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank zu 1. Juni 2011 beschlossen, das Allgemeine Verwaltungsreglement des Fonds BELOS-COM FONDS zum 1. Juni 2011 zu ändern. Der bisherige Name des Umbrellafonds cominvest MA Universal wird zum 1. Juni 2011 geändert in BELOS-COM FONDS.

Das Allgemeine Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11.05.2011.

AXXION S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2011073261/18.

(110080574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Belos-Com Fonds - MA, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen BELOS-COM FONDS; der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank zu 1. Juni 2011 beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds BELOS-COM FONDS - MA zum 1. Juni 2011 zu ändern. Der bisherige Name des Teilfonds wird zum 1. Juni 2011 geändert in BELOS-COM FONDS - MA.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11.05.2011.

AXXION S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2011073260/17.

(110080572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.**

The management regulations with respect to the fund CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 juillet 2011.

CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011093513/14.

(110105756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**CCP II Holdings Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the twenty-nine of March  
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CCP II Acquisition Holdings, LLC, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

here represented by Simone Rossmann, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on March 29, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CCP II Holdings Luxco"

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.



The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirement shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed and paid-in capital	number of shares
CCP II Acquisition Holdings, LLC . . . . .	EUR 12,500.	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011.

### *Extraordinary general meeting First resolution*

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons as Managers for an unlimited duration.

- Mr. Kevin Fusco, born on 18 October 1977 in Batavia, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York 10152, as Class A manager.
- Mr. Scott Hopson, born on 29 September 1980 in Ridgewood, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York 10152, as Class A manager.
- Mr. Eric Lechat, born on 21 February 1980 in Leuven, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager.
- Mss. Alexandra Petitjean, born on 22 July 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager.

### *Second Resolution*

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CCP II Acquisition Holdings, LLC, ("Associé"), avec siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par Simone Rossmann, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 29 mars 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination " CCP II Holdings Luxco "

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

3.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera



requis pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.



Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé (s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts sociales
CCP II Acquisition Holdings, LLC . . . . .	EUR 12,500.-	12,500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour du mois de décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire  
Première résolution

L'Associé a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes, en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à Batavia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.
- Monsieur Scott Hopson, né le 29 septembre 1980 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.
- Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.
- Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ROSSMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. Relation: LAC/2011/16377. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051561/628.

(110057700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**MSH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.683.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mr Simon DELESTRE, cavalier, né à Metz, le 21 juin 1981 demeurant F-57420 Solgne, Ancy Les Solgne, 8, Rue des Etangs, ici représenté par Monsieur Sébastien FEVE, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée 'ne varietur' par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "MSH S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités de prestations de services se rapportant au domaine équestre tels que négoce de chevaux, coaching et dressage de chevaux.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser également à la gestion de droits à l'image et à la gestion de droits issus de la propriété intellectuelle et industrielle.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> Mercredi du mois de Juin à 10.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs délégués ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et les premiers administrateurs-délégués peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Simon DELESTRE, préqualifié.



Toutes les actions ont été libérées entièrement par les crédits souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Le comparant prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire aux comptes à un (1).
- 2) Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur Marcel DELESTRE, gérant de sociétés, né à Dombasle Sur Meurthe, le 13 juin 1953 demeurant F-57420 Solgne, Ancy Les Solgne, 8, Rue des Etangs.
- 3) Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, né à Saint Dié des Vosges (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-1528 LUXEMBOURG, 8, Boulevard de la Foire, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Dans le cadre de la gestion journalière, la société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.
- 5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.
- 6) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2011. Relation GRE/2011/1729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062234/222.

(110069565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

#### **Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lion Intergestion*

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011065424/12.

(110073160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

#### **LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065425/10.

(110072901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Lubwater S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 mars 2011.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2011065426/13.

(110072892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Madison Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

*Pour MADISON INVESTMENTS S.à r.l.*

Représenté par M. Matthijs BOGERS

*Gérant*

Référence de publication: 2011065432/13.

(110072893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Luximmobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 36.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2011065427/12.

(110072925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Tsemah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 684.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.183.

*Extrait du Procès-Verbal de la décision des associés prise en date du 15/04/2011*

*Résolution unique:*

Les associés acceptent la démission du gérant Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg en date du 15/04/2011.

Les associés ont décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSEMAH S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011069287/19.

(110073591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

**Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.725.

L'an deux mille onze, jeudi le vingt-huit avril à 18h00.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

La société NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, ayant son siège social à 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 1350, représentée par son general partner, la société NEXT GP LIMITED, ayant son siège social à 1 Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 52145 elle-même représentée par Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société ALTICE VII S.à r.l. ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725, (ci-après la «Société»), constituée en date du 15 décembre 2008 suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n°112 en date du 19 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte passé devant Maître Gérard LECUIT en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C n°2101, par un acte passé devant Maître Jean SECKLER en date du 31 mai 2010 publié au Mémorial C n°1621 et par un acte passé par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 décembre 2010 publié au Mémorial C n°437.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles classes de parts sociales de la Société dénommées classe 1G et classe 1O.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir une portion des parts sociales de classe G en parts sociales de classe 1G à savoir que douze mille (12.000) parts sociales de classe G seront converties en douze mille (12.000) parts sociales de classe 1G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir une portion des parts sociales ordinaires en parts sociales de classe 1O à savoir que quarante-quatre mille six cents (44.600) parts sociales ordinaires seront converties en quarante-quatre mille six cents (44.600) parts sociales de classe 1O d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) chacune.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quinze mille trois cent quatre vingt-seize euros (€ 415.396,00) en vue de le porter de son montant actuel de sept millions huit cent trente-deux mille huit cent trente-cinq euros et dix cents (€7.832.835,10) au montant de sept millions quatre cent dix-sept mille quatre cent trente-neuf euros et dix cents (€7.417.439,10) par l'annulation des parts sociales suivantes:

- (i) trois millions cinq cent cinquante mille neuf cent (3.551.900) parts sociales de classe 1C;
- (ii) trente sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent (37.987.700) parts sociales de classe 1F,

L'Associé Unique décide que les conditions de remboursement des parts sociales annulées seront arrêtées par le conseil de gérance de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent soixante-seize euros (€ 676,-) en vue de le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent dix-sept mille quatre cent trente-neuf euros et dix cents (€ 7.417.439,10) au montant de sept millions quatre cent dix huit mille cent quinze euros et dix cents (€ 7.418.115,10) par la création et l'émission de soixante-sept mille six cents (67.600) nouvelles parts sociales de classe 1G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Comparaît ensuite Maître Yann SPIEGELHALTER, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise à l'enregistrement avec lui.

Maître Yann SPIEGELHALTER déclare souscrire, au nom et pour le compte de la société NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, aux nouvelles parts sociales de classes 1G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01,-) chacune, et de les libérer par incorporation, à hauteur de la somme de six cent soixante-seize euros (€ 676,-) de la créance de la société NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED sur la Société, laquelle créance a été évaluée à un montant au moins équivalent par le conseil de gérance de la Société.

#### *Sixième résolution*

Dans le prolongement des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à un montant de sept millions quatre cent dix-huit mille cent quinze euros et dix cents (€7.418.115,10) représenté par:

- (i) quatorze millions huit cent trente deux mille neuf cents (14.832.900) parts sociales de classe A;
- (ii) soixante et onze millions sept cent quarante-sept mille cent (71.747.100) parts sociales de classe B;
- (iii) quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cents (98.886.400) parts sociales de classe C;
- (iv) soixante-quatre millions deux cent vingt-six mille huit cents (64.226.800) parts sociales de classe D;
- (v) quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cents (98.886.400) parts sociales de classe E;
- (vi) quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cents (98.886.400) parts sociales de classe F;
- (vii) un million cinquante-huit mille six cent dix (1.058.610) parts sociales de classe G;
- (viii) un million cent treize mille six cents (1.113.600) parts sociales de classe 1A;
- (ix) cinq millions trois cent quatre-vingt-six mille (5.386.000) parts sociales de classe 1B;
- (x) deux cent deux millions cent huit mille neuf cents (202.108.900) parts sociales de classe 1C;
- (xi) quatre millions six cent trois mille neuf cents (4.603.900) parts sociales de classe 1D;
- (xii) dix-neuf millions trois cent trente-sept mille (19.337.000) parts sociales de classe 1E,
- (xiii) vingt cinq millions six cent cinquante sept mille neuf cents (25.657.900) parts sociales de classe 1F,
- (xiv) soixante dix-neuf mille six cents (79.600) parts sociales de classe 1G,
- (xv) quarante quatre mille six cents (44.600) parts sociales de classe 1O,
- (xvi) trente et un millions (31.000.000) parts sociales de classe M,
- (xvii) trois millions neuf cent cinquante cinq mille quatre cents (3.955.400) parts sociales ordinaires.

Toutes les parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (€ 0,01) chacune.

Les parts sociales de classes 1A à 1O sont ensemble désignées les Parts Sociales de Classe 1.

Les Parts Sociales de classes A, B, C, D, E, F et G sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et, elles forment avec les Parts Sociales de Classe 1 correspondantes (les parts sociales de classe 1A correspondant aux Parts Sociales Spécifiques de classe A, les parts sociales de classe 1B correspondant aux Parts Sociales Spécifiques de classe B, etc...) les Classes A, B, C, D, E, F et G qui sont ensemble désignées comme les Classes Spécifiques.

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Spécifiques et les Parts Sociales de classe M sont ensemble désignées comme les Parts Sociales. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les Associés.

Les caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales sont détaillées dans les présents Statuts.

Les produits relatifs à l'émission de chaque Classe Spécifique ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque Classe Spécifique (tous ensemble ci-après les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou des Classes Spécifiques concernée(s) (chacun, ci-après un Investissement Visé). Par conséquent, chaque Classe Spécifique sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque Classe Spécifique, le conseil de gérance conservera la trace par tout moyen et au moment opportun, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la Classe Spécifique concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque Classe Spécifique. A cette fin, le conseil de gérance pourra établir des comptes analytiques pour chaque Classe Spécifique.

La valeur nette d'inventaire de chaque Classe Spécifique (ci-après la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à chaque Classe Spécifique et en déduisant tout le passif lié à cette chaque Classe Spécifique tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Classe Spécifique que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la Classe Spécifique concernée.

Lorsqu'une dépense ou un produit de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une Classe Spécifique, une telle dépense ou produit sera allouée à la classe de Parts Sociales Ordinaires.

En plus du capital social, la Société pourra créer des comptes de prime d'émission (chacun ci-après un Compte de Prime d'Emission) pour chaque Classe Spécifique sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Classe Spécifique sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, ci-après un Compte de Réserve), un pour chaque Classe Spécifique, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des associés.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et les présents Statuts, étant précisé qu'en cas de rachat de parts sociales, l'ordre de priorité mentionné à l'article 21 des présents Statuts s'applique et:

(i) qu'en cas de rachat et d'annulation de parts sociales composant une ou plusieurs Classes Spécifiques, le rachat ou l'annulation devra porter en priorité sur l'ensemble des parts sociales de Classe 1 composant une ou plusieurs Classes Spécifiques. En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une Classe Spécifique, (x) les porteurs de parts sociales composant cette Classe Spécifique auront droit à la valeur nominale des parts sociales plus le montant de la prime d'émission allouée à cette Classe Spécifique dans le Compte de Prime d'Emission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, (y) puis les porteurs de parts sociales de Classe 1 auront seuls droit, à concurrence du montant qui leur est dû conformément à l'article 20, paragraphe 8 des présents statuts et (z) les porteurs de parts sociales composant cette Classe Spécifique auront droit aux fonds découlant de chaque Actif Spécifique (tel que défini à l'article 20 des statuts) lié à ladite Classe Spécifique à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous le (i) ci-dessus dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et aux présents Statuts. Les modalités du rachat ou de l'annulation seront décidées par l'assemblée générale des Associés sur proposition du conseil de gérance et sur la base des bilans intermédiaires correspondants (la somme de ce montant étant la Valeur d'Annulation). Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales Spécifiques concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société.

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en application de l'article 20.»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout employé de CENTRALIS SA, établie à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, d'accomplir toutes formalités et de signer pour le compte de la Société tous documents, à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et notamment d'adapter le registre de parts sociales de la Société à la suite de la présente assemblée générale de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ 1.300,-EUR.

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Yann SPIEGELHALTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 mai 2011. Relation GRE/2011/1751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063408/158.

(110071920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.074.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011065428/14.

(110072881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Madison Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.739.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour MADISON INVESTMENTS S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011065433/13.

(110072894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011065429/14.

(110072864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.254.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 09 mai 2011.  
McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2011065430/14.  
(110072866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 150.329.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.  
McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2011065431/14.  
(110072865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**MH Germany Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.849.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant A

Référence de publication: 2011065436/12.  
(110072916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Blacky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 152.088.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011066128/9.  
(110075142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

---

**Etablissement HORSMANS SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.506.

---

L'an deux mille onze, le deux mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Robertus HORSMANS, marchand de viande et de bétail, né le 2 juillet 1968 à Heythuisen (NL), demeurant à L-4446 Belvaux, 28, rue de France, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Etablissement HORSMANS S.à r.l.", avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

130.506, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2002 du 17 septembre 2007

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 2 avril 2009

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 1<sup>er</sup> mars 2011, approuvée par l'associé unique est considérée comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont toutes détenues par l'associé unique Monsieur Robertus HORMANS.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de faire une refonte complète des statuts en élargissant l'objet social de la société lesquels auront la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Etablissement HORMANS S.à r.l., (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité d'abattage, de découpage, de chevillard, d'achat et de vente de viande en gros et en détail et toutes opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Bascharage.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2011. Relation GRE/2011/1776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064157/119.

(110072435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Winco Technologies S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 65.379.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 11 mai 2011, la société CAPITAL FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme WINCO TECHNOLOGIES S.A., en liquidation enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 65379.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

CAPITAL FIDUCIARY S.A.

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011066487/16.

(110074247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

---

**Materials Technics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.042.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065435/10.

(110072888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**MHFP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.817.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Gérant A*

Référence de publication: 2011065437/12.

(110072918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**MHFP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.826.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Gérant A*

Référence de publication: 2011065438/12.

(110072917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Monmirin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.743.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

MONMIRIN S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011065442/15.

(110072879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.534.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Fabrice Rota / M.C.J. Weijermans

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2011065444/14.

(110072862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.534.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Fabrice Rota / M.C.J. Weijermans

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2011065445/14.

(110072863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Natixis Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.141.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011065447/10.

(110073112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Catalyst Alpha 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.645.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 18 avril 2011: que

- Le siège social de l'associé Catalyst Alpha 1 S.à r.l. est transféré du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011067527/16.

(110074578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

**Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.433.

Suite à un changement dans l'actionnariat de la Société, la répartition des 1.500 parts sociales de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales
Dan Arendt . . . . .	28
Jean-Philippe Bachelet . . . . .	18
Roland Bastin . . . . .	18
David Capocci . . . . .	21
Stéphane Césari . . . . .	36
Bernard David . . . . .	21
Georges Deitz . . . . .	57
Dirk Dewitte . . . . .	43
Jean-Philippe Drescher . . . . .	18
Laurent Fedrigo . . . . .	36
Martin Flaunet . . . . .	25
Jean-Philippe Foury . . . . .	18
Yves Francis . . . . .	85
Vincent Gouverneur . . . . .	50
Thierry Hoeltgen . . . . .	71
Lou Kiesch . . . . .	28
Georges Kioes . . . . .	43
Raymond Krawczykowski . . . . .	46
Benjamin Lam . . . . .	43
Olivier Lefevre . . . . .	28
Philippe Lengès . . . . .	21
Sonja Linz . . . . .	39
Erwan Loquet . . . . .	39
Olivier Maréchal . . . . .	43
Marc Meyers . . . . .	18
Barbara Michaelis . . . . .	39
Sophie Mitchell . . . . .	43
Vafa Moayed . . . . .	71



Pascal Noël . . . . .	39
Franz Prost . . . . .	71
John Psaila . . . . .	18
Gilbert Renel . . . . .	39
Benoit Schaus . . . . .	61
Basil Sommerfeld . . . . .	18
Marie José Steinborn . . . . .	25
Eric van de Kerkhove . . . . .	71
Joël Vanoverschelde . . . . .	28
Johnny Yip . . . . .	43
Xavier Zaegel . . . . .	21
Fiduciaire Générale GROUP, S.à r.l. . . . .	20
	<hr/>
	1.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011063541/56.

(110071455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.706.

—

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEVAFUNDS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011065448/12.

(110073185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 mai 2011.

*Pour le compte de ORBIS SICAV*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011065450/13.

(110073093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Transferon License & Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.905.

—

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011074784/10.

(110082378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---